

Corpus documentaire

Les acteurs de l'engagement : le défi !

Corpus documentaire sur les syndicats

- **Qu'est-ce qu'un syndicat et comment s'organise t-il ?**

Un **syndicat** est une association de personnes dont l'objectif est la **défense d'intérêts professionnels communs**. Les syndicats ou associations professionnels regroupent des personnes exerçant la même profession, des métiers similaires ou connexes et ils ont pour objet exclusif l'étude et la défense des droits, ainsi que des intérêts matériels et moraux, collectifs et individuels des personnes visées par leurs statuts. Ils ont la capacité d'ester en justice afin d'assurer la défense de ces intérêts.

La **liberté syndicale** a été reconnue en France par la **loi dite Waldeck-Rousseau de 1884** (...).

Il existe des syndicats d'employeurs et des syndicats de salariés.

Au titre des syndicats de salariés, cinq confédérations syndicales sont aujourd'hui **représentatives au niveau national**, ce qui leur donne le **droit de négocier et de conclure des accords dans tous les secteurs**. Il s'agit de la Confédération générale du travail (CGT), la Confédération française démocratique du travail (CFDT), la Confédération générale des cadres (CGC), la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) et Force ouvrière (FO).

Au niveau patronal, trois syndicats sont reconnus représentatifs : le Mouvement des entreprises de France (MEDEF, ex-CNPF), la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME) et l'Union professionnelle artisanale (UPA).

Les syndicats sont généralement organisés de la manière suivante :

- au niveau national (souvent intitulé confédéral), des organes délibérants chargés de définir les grandes orientations du syndicat, avec à leur tête une personne, souvent appelée secrétaire général, élue par les instances du syndicat ;
- au niveau local, des instances départementales ou régionales (les fédérations) et des instances de proximité au niveau d'une ville, d'un arrondissement (les unions) ;
- au niveau des entreprises, la section syndicale représente la cellule de base du syndicat.

- **Quel est le rôle d'un syndicat ?**

Les syndicats **assurent la défense collective et individuelle des intérêts des salariés**, au niveau national et à l'échelle de l'entreprise.

Par le biais de leurs délégués, ils assurent un rôle de **communication** important au sein de l'entreprise : en transmettant aux salariés les informations obtenues lors des réunions des organes paritaires divers ou encore en informant les salariés sur leurs droits individuels.

En cas de **conflit avec l'employeur**, les syndicats défendent les intérêts des salariés auprès des directions et peuvent engager toutes sortes d'actions de protestation (grèves, manifestations, pétitions...). Dans les cas de conflits individuels, ils peuvent accompagner les salariés à des entretiens, défendre leurs intérêts auprès des instances hiérarchiques, les soutenir en cas de litiges débouchant sur une procédure judiciaire.

Les syndicats sont aussi des **acteurs du dialogue social entre l'État, les employeurs et les salariés**. En effet, les syndicats reconnus comme représentatifs dans leur secteur d'activité peuvent **signer** avec l'État ou le patronat des conventions collectives qui règlent les conditions de travail pour l'ensemble des salariés.

Les syndicats assument aussi un rôle de **gestionnaire d'organismes** fondamentaux pour la vie des salariés. C'est ce qu'on appelle le **paritarisme** : à parité avec les organisations patronales, ils gèrent ainsi les caisses nationales d'assurance maladie, d'allocations familiales et d'indemnisation des chômeurs et de retraites.

- **Quels sont les moyens d'action d'un syndicat ?**

Les syndicats disposent de plusieurs moyens d'actions.

- La **négociation** : les syndicats peuvent négocier avec l'État ou les employeurs afin de défendre les droits et les intérêts de leurs adhérents. Il existe différents niveaux de négociation : accords nationaux interprofessionnels ou de branche d'activité (ex : médecins, banque), accords au niveau de l'entreprise ou d'un regroupement de petits établissements.
- La **grève** : le droit de grève, établi depuis la loi de 1864, demeure un mode d'action traditionnel des syndicats. Certaines catégories de personnels n'ont cependant pas le droit de faire grève (personnels de police, compagnies républicaines de sécurité (CRS), magistrats judiciaires, militaires, personnels des services extérieurs de l'administration pénitentiaire, personnels des transmissions du **ministère** de l'Intérieur).

D'autres catégories de personnel ont l'obligation d'assurer, même en période de grève, un **service minimum** (agents hospitaliers, agents de la navigation aérienne, transports en commun, par exemple). Dans les écoles, un service d'accueil des élèves doit être prévu si leurs enseignants font grève.

- La **manifestation** : la grève s'accompagne généralement d'une manifestation destinée à faire connaître à l'opinion les motivations du conflit. Mais des manifestations existent également hors des périodes de grèves (ex : défilé traditionnel du 1er Mai, au cours duquel les grandes centrales syndicales font connaître leurs revendications majeures).
- **Au sein de l'entreprise**, les syndicats disposent de divers moyens d'action tels que le droit de réunir les salariés, le droit à l'affichage de documents et de tracts syndicaux... Ils siègent dans les organismes paritaires où ils défendent leurs positions et ont, par exemple, la possibilité de recourir à des intervenants extérieurs (experts dans différents domaines pour alimenter leurs analyses).

Corpus documentaire sur les associations

- **Qu'est-ce qu'une association ?**

Une association est un **groupement de personnes volontaires réunies autour d'un projet commun ou partageant des activités, mais sans chercher à réaliser de bénéfices**. Elle peut avoir des buts très divers (sportif, défense des intérêts des membres, humanitaire, promotion d'idées ou d'œuvres...).

La liberté d'association n'a été réellement acquise qu'avec la **loi Waldeck-Rousseau du 1er juillet 1901** sur le contrat d'association. Pour créer une association, il suffit qu'au moins deux personnes se mettent d'accord sur son objet. Ils en rédigent les statuts, qui précisent l'objet, les organes dirigeants et la personne habilitée à représenter l'association, et indiquent le siège social ou son adresse.

- **Quels sont les différents rôles des associations ?**

Les associations remplissent plusieurs rôles étant donné la diversité des motivations qui animent ceux qui en sont à l'origine (ex : pratiquer un sport, aider des individus en difficulté, exprimer des intérêts locaux...). L'association peut jouer un rôle à destination essentiellement de ses membres ou de l'ensemble de la société.

On peut distinguer quatre grandes fonctions remplies par les associations :

- **Partage d'un loisir entre membres** : associations sportives, associations de joueurs d'échec, d'amateurs de vin.. ;
- **Défense des intérêts des membres** : association de locataires, de parents d'élèves, de personnes souffrant d'une maladie spécifique... Ces associations peuvent constituer des groupes de pression, des *lobbies* ;
- **Rôle caritatif, humanitaire** : associations venant en aide aux autres, que ce soit à l'échelle d'un quartier (cours de rattrapage scolaire), d'une ville (distribution de nourriture comme "Les Restos du Coeur"), de l'ensemble du pays ou même de pays étrangers (associations d'aide au développement, aide médicale comme Médecins du Monde) ;
- **Expression, diffusion et promotion d'idées ou d'œuvres** : il peut s'agir de principes démocratiques (Amnesty International, Ligue des droits de l'homme..), d'idées politiques (les partis politiques sont des associations), de créations artistiques (théâtre, salle de concert..).

Les associations peuvent cumuler plusieurs fonctions sociales. Ainsi, une troupe de théâtre associative permet à ses membres de partager une passion commune et, lors de ses représentations, promeut l'art théâtral.

- **Quelles sont les différentes façons de participer à une association ?**

Il y a différentes manières de s'impliquer dans les activités d'une association :

- On peut **participer sans être membre** : en effectuant des dons ou en s'impliquant ponctuellement dans certaines actions de l'association.
- On peut être **adhérent** (on parle aussi de "sociétaire"), en payant régulièrement une cotisation. Cette participation limitée correspond au désir d'être informé de l'activité de l'association et de l'encourager dans son action.
- On peut s'engager de manière plus importante, en **prenant directement en charge les actions mises en oeuvre par l'association** : distribution de denrées pour des associations à but humanitaire ; organisation de réunions ou de colloques pour les associations incitant aux débats ; mise en place d'expositions pour les associations visant à la diffusion de la culture....
- Enfin, on peut **participer aux organes dirigeants de l'association**. Dans un souci d'organisation et de bon fonctionnement, il existe à la tête d'une association un bureau, dont les membres sont nommés par le conseil d'administration, lui-même élu par les adhérents. Chaque membre du bureau a un rôle défini. Le président dirige l'association ; le secrétaire en organise le **travail** et s'attache à maintenir le contact avec les sociétaires ; enfin le trésorier a en charge les finances de l'association.

Corpus documentaire sur les partis politiques

- **Qu'est-ce qu'un parti politique ?**

Un **parti politique** est une **association organisée qui rassemble des citoyens unis par une philosophie ou une idéologie commune**, dont elle recherche la réalisation, avec comme objectif la conquête et l'exercice du pouvoir. C'est donc une organisation au service d'une idée.

L'affirmation du **suffrage universel** a permis le développement des partis qui animent la vie politique et participent au pluralisme, base de toute démocratie.

Il faut distinguer différents types de partis :

- **Les partis dits "de cadre"**, nés au XIXe siècle, sont des partis de notables (issus, dans un premier temps, de la bourgeoisie ou de l'aristocratie) et se situent traditionnellement à droite ou au centre. En France, le Parti radical, pivot des gouvernements sous la IIIe République en a été le premier exemple ;
- **Les partis dits "de masse"**, nés au début du XXe siècle avec le développement du socialisme et du communisme. Ils ont comme objectif la transformation de la société et la réalisation d'un ordre social nouveau. Pour cela, ils s'appuient sur une organisation structurée et hiérarchisée et sur un grand nombre d'adhérents assurant ainsi une autonomie financière au parti et l'encadrement des électeurs ;
- **Les partis d'électeurs**, notion apparue dans les années 1960, sont caractérisés par la recherche du rassemblement du plus grand nombre et s'attachent à la promotion d'objectifs consensuels.

En France, le rôle des partis politiques a été inscrit dans la constitution de 1958 (art. 4) qui depuis 1999 leur donne aussi pour mission de favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives.

- **Quel est le rôle des partis politiques ?**

Le rôle essentiel des partis politiques est de **participer à l'animation de la vie politique**. L'article 4 de la Constitution dispose : "Les partis et groupements politiques concourent à l'expression du suffrage". De manière plus précise, les partis remplissent **deux fonctions** :

- Ils sont les **intermédiaires entre le peuple et le gouvernement** : le parti élabore un programme présentant ses propositions qui, s'il remporte les élections, seront reprises dans le projet du gouvernement. Les partis de l'opposition peuvent proposer des solutions alternatives à la politique de la majorité en place et ainsi remplir une fonction "tribunicienne" en traduisant le mécontentement de certains électeurs.

Cependant, on note depuis quelques années une certaine désillusion des citoyens envers les partis, qu'ils ne considèrent plus forcément comme leurs meilleurs représentants et intermédiaires. L'augmentation du taux d'**abstention** aux différentes élections traduit peut-être cette réalité.

- Les partis ont aussi **une fonction de direction** : ils ont pour objectif la conquête et l'exercice du pouvoir afin de mettre en œuvre la politique annoncée. Si dans les régimes pluralistes (où existent plusieurs partis) la conception traditionnelle est que le pouvoir exécutif est en charge de l'intérêt national indépendamment des partis, ceux-ci assurent bien la conduite de la politique nationale par l'intermédiaire de leurs représentants au gouvernement et dans la majorité parlementaire. Ils légitiment et stabilisent le régime démocratique, en le faisant fonctionner. animateurs du débat politique, ils contribuent aussi à structurer l'opinion publique.

De plus, avec la tendance à la professionnalisation de la vie politique, les partis ont acquis un rôle de sélection des responsables appelés à gouverner.

- **Comment s'organise un parti politique ?**

En général, au niveau national, un **congrès**, réuni périodiquement, composé des représentants des adhérents, est l'occasion d'un débat entre les différentes sensibilités ou tendances et a pour mission première de désigner les instances nationales du parti. Quelque soient les termes utilisés, il y a toujours un **bureau** ou un **conseil national**, avec au sommet un **président** ou un **secrétaire national**... Ce " chef " est le plus souvent élu par l'ensemble des adhérents (...). Du fait de l'importance de l'élection présidentielle dans la vie politique, les partis, obligés d'avoir un "**présidentiable**" dans leurs rangs, sont devenus des structures de sélection du meilleur candidat possible. S'il y a plusieurs postulants, les rivalités internes peuvent s'exacerber et les tendances, auparavant structurées sur des clivages programmatiques, se définissent en groupe de soutien à une personnalité.